
Hyloris Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires le 9 juin 2026

Liège, Belgique – le 8 Mai 2026 – 07.30 AM CET – Information réglementée - Hyloris Pharmaceuticals SA (“Hyloris”) (Euronext Brussels: HYL), le groupe pharmaceutique spécialisé dont l'objectif est de répondre aux besoins médicaux non satisfaits en réinventant les médicaments existants et développant des NCEs intelligentes, a annoncé aujourd’hui que son Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires se tiendra le mardi 9 juin 2026 à 14h00 (heure d'Europe centrale) au siège social de la Société: Boulevard Patience & Beaujonc 3/1, 4000 Liège, Belgique.

Tous les documents relatifs à cette Assemblée Générale Annuelle étant l'avis de convocation, l'ordre du jour, les résolutions proposées, ainsi que toutes les modalités de participation sont disponibles sur le site web de Hyloris <https://hyloris.com/2026-shareholders-meeting/> et sur la plateforme ABN Amro www.abnamro.com/evoting.

Seules les personnes dont la propriété des actions est enregistrée le **26 mai 2026 à minuit (24h00) heure belge** (la « Date d'enregistrement ») sont habilitées à participer et de voter. Les personnes inscrites via la plateforme ABN Amro recevront un e-mail de confirmation à la date d'enregistrement. Les actionnaires ayant notifié leur intention de participer à l'Assemblée Générale Annuelle à Liège au plus tard le **3 juin 2026** peuvent assister en personne.

À propos d’Hyloris Pharmaceuticals

Hyloris est le groupe pharmaceutique spécialisé dans la réinvention et l’optimisation de médicaments existants grâce à la reformulation et au repositionnement afin de répondre à des besoins médicaux importants et d’apporter des améliorations significatives aux patients, aux professionnels de santé et aux organismes payeurs. La stratégie de développement de la société repose principalement sur l’exploitation de voies réglementaires existantes, telles que la voie 505(b)(2) de la FDA aux États-Unis ou d’autres cadres réglementaires similaires dans d’autres régions, permettant de s’appuyer sur des données déjà établies sur la sécurité et l’efficacité de la molécule. Ces voies réglementaires permettent de réduire la charge clinique et réglementaire, de raccourcir considérablement les délais de développement, et de diminuer les coûts et les risques. Hyloris a annoncé un large portefeuille de 28 produits en développement, y compris 25 médicaments à valeur ajoutée dont deux produits sont actuellement aux stades précoces de commercialisation en partenariat avec des acteurs commerciaux : Sotalol IV, pour le traitement de la fibrillation auriculaire, et Maxigesic® IV, un traitement non opioïde de la douleur postopératoire. En dehors de ce cœur d’activité, la société compte également deux produits génériques à haute barrière déjà approuvés aux États-Unis, ainsi qu’un produit générique à barrière élevée en développement. Au-delà de son portefeuille annoncé, Hyloris a initié plusieurs activités de développement interne supplémentaires à un stade précoce, portant le pipeline total à plus de 30 produits et candidats produits, et continue d’évaluer de nouvelles opportunités de développement afin de soutenir sa croissance future. ***Là où les autres s’arrêtent, Hyloris va plus loin et crée de la valeur en réinventant des médicaments existants pour répondre aux besoins médicaux non satisfaits des patients dans le monde entier.*** Hyloris est basée à Liège (Belgique) et est cotée depuis 2020 sur Euronext Brussels (EBR : HYL).

Pour plus d'informations, visitez le site www.hyloris.com et suivez-nous sur [LinkedIn](#).

Contacteur Hyloris Pharmaceuticals :

Ann De Jaeger, CLO

legal representative of Impact WITH Empathy BV

Ann.dejaeger@hyloris.com

32 (0)475 20 13 44 - 32 (0)4 346 02 07

Stijn Van Rompay, CEO

legal representative of SVR Management BV

stijn.vanrompay@hyloris.com

32 (0)4 346 02 07

Christophe Maréchal, CFO

legal representative of CMM&C srl

Christophe.Marechal@hyloris.com

32 (0)4 346 02 07

Clause de non-responsabilité et déclarations prospectives

Hyloris signifie « haut rendement, risque plus faible », qui se rapporte à la voie réglementaire 505 (b) (2) pour l'approbation de produit sur laquelle l'Émetteur se concentre, mais ne concerne en aucun cas ou ne s'applique en aucun cas à un investissement dans les Actions. Certaines déclarations contenues dans ce communiqué de presse sont des « déclarations prospectives ». Ces déclarations prospectives peuvent être identifiées en utilisant une terminologie prospective, y compris les mots « croit », « estime », « prévoit », « s'attend », « a l'intention », « peut », « sera », « planifie », « continuer », « en cours », « potentiel », « prévoir », « projeter », « cibler », « rechercher » ou « devrait », et inclure les déclarations que la société fait concernant les résultats escomptés de sa stratégie. Ces déclarations se rapportent à des événements futurs ou à la performance financière future de la société et impliquent les risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, dont beaucoup sont indépendants de la volonté de la société, qui peuvent entraîner les résultats réels, les niveaux d'activité, les performances ou les réalisations de la société. La société ou son secteur d'activité diffèrent sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus par tout énoncé prospectif. La Société n'assume aucune obligation de mettre à jour ou de réviser publiquement les déclarations prospectives, sauf si la loi l'exige.